

Les chargés de cours:

Les parias de l'enseignement postprimaire

La situation des "chargés de cours" et les problèmes épineux engendrés par celle-ci ont été longuement ignorés, tant par le Ministère de l'Education Nationale (MEN) que par les syndicats d'enseignants. Un chacun a entendu parler des "chargés de direction", souvent dénommés les "non-brevetés", employés dans l'enseignement préscolaire et primaire pour remplir des postes vacants. Mais à l'insu du grand public, y compris parents et élèves, il existe un problème analogue et tout aussi malencontreux dans l'enseignement postprimaire. Les chargés de cours sont des enseignants qui, dans leur très grande majorité, ont les mêmes qualifications universitaires qu'un professeur (au moins 4 années ou 2 cycles d'études universitaires), mais qui sont privés de formation pédagogique.

Ils étaient destinés à l'origine surtout à des remplacements temporaires, parfois à l'enseignement de matières spéciales. Cependant, pendant bientôt une vingtaine d'années s'est établie la pratique de réengager continuellement ces personnes. La principale raison pour cette pratique est à chercher dans une politique de recrutement déficitaire, voire erronée.

Depuis au moins une dizaine d'années, le MEN recrute bien au-dessous des besoins réels et même à l'encontre de ses propres estimations pluriannuelles en besoins de personnel. Cette évolution rétrograde a mené à des concours de recrutement de professeurs de plus en plus restrictifs. Les pénuries en personnel enseignant produites par une telle politique ont été compensées d'une part par des heures supplémentaires qu'on impose aux professeurs. D'autre part et surtout le MEN recourt à l'engagement de chargés de cours. Ainsi s'explique-t-il que le plus grand nombre de ceux-ci soient des aspirants au professorat, qui ont été mal orientés par une planification en personnel déconcertante et qui, par la suite, ne se sont pas classés en rang "utile" dans les concours susmentionnés.

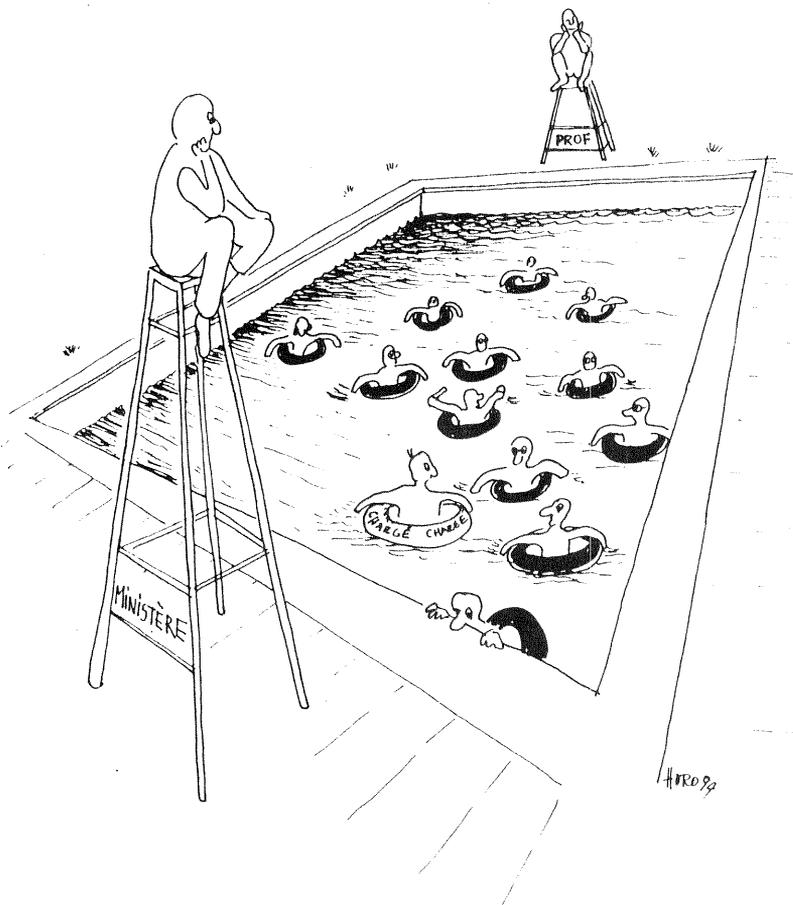
Selon des estimations de l'APÉSS, un des syndicats d'enseignants, environ 2000 heures de cours par semaine incomberaient à des chargés de cours. Ceci correspond à environ 100 tâches de professeur ordinaires. Ces chiffres approximatifs démontrent clairement que les chargés de cours contribuent en large partie au bon fonctionnement de nos établisse-

ments postprimaires. En effet, certains bâtiments scolaires ne seraient pas en mesure de fonctionner sans leur présence. Depuis bien longtemps ils sont devenus partie intégrante du corps enseignant et sont régulièrement réemployés. Le MEN a découvert en eux une main d'œuvre bon-marché, efficace et, parlons franchement, taillable et corvéable à merci. Les chargés de cours, cependant, ont largement dépassé leur rôle initial de "bouche-trou". Ainsi, par exemple, on les charge non seulement de préparer des classes à des examens, mais bon nombre sont également engagés dans les groupes de travail préparant de nouveaux programmes. Ce sont donc des enseignants à part entière. Les chargés de cours font exactement le même travail que les professeurs, mais, et ceci est crucial, à rémunération bien inférieure. Aussi sont-ils payés par heure et non pas par mois. Plus grave encore, en leur refusant toute formation pédagogique, le MEN les relègue au rang d'enseignant de deuxième classe.

Le MEN s'est également réservé le droit de "licencier" les chargés de cours à sa guise. Ces derniers sont engagés sur contrat à durée déterminée et possèdent ainsi le statut professionnel d'un journalier. Ils sont le seul groupe professionnel dont le contrat de travail à durée déterminée peut être renouvelé plus de deux fois, même pour une durée totale excédant 24 mois. Pour les concernés cette situation entraîne une permanente insécurité professionnelle, financière et sociale, et par conséquent une pression psychique considérable. C'est avec trépidation que chaque chargé de cours attend la rentrée; est-ce qu'il ou elle va voir son contrat renouvelé? - est-ce qu'il ou elle va obtenir assez d'heures pour assurer ses engagements financiers? En plus, dans la plupart des cas, les contrats ne sont pas faits pour la durée d'une année; ils doivent être renouvelés en janvier. On s'imagine facilement combien il est difficile de se construire une vie, de fonder une famille dans de telles conditions. Dans une situation professionnelle si irrégulière les femmes chargées de cours n'ont pas le droit garanti, ni à la sécurité de leur emploi, ni au congé de maternité. De même une interruption prolongée du travail pour maladie peut coûter au chargé de cours son emploi et son revenu. De surcroît cette situation professionnelle ouvre largement la porte aux abus et crée le danger réel d'être exploité par son employeur. Rares sont les chargés qui, par exemple, oseraient insister sur des droits, qui dans la plupart des cas leur font défaut de toute façon, ou protester contre des décisions arbitraires ou abusives. Ils ne sont en aucune position de se défendre. Ceci explique en outre la réticence extrême des chargés de cours à manifester ouvertement et publiquement leur inquiétude et leur mécontentement.

Est-ce bien normal que des chargés de cours qui ont fait leurs preuves et qui ont vu leur contrat renouvelé pendant des années de suite soient ainsi exclus de certains droits fondamentaux? Ne faut-il pas également se poser des questions sur un gouvernement qui se veut très social, mais qui en même temps, par simple dérogation à ses propres lois, impose à une partie de ses employés des conditions de travail d'une époque révolue.

Récemment le MEN s'est rendu compte que la présence d'enseignants sans formation pédagogique



adéquate ne s'accordait qu'imparfaitement avec sa volonté proférée d'offrir un enseignement de qualité. Depuis septembre 1993 le MEN n'engage plus de chargés de cours. Mais au lieu de leur offrir enfin une formation pédagogique, au lieu de régulariser la situation professionnelle du chargé de cours et au lieu d'élaborer un statut en rapport avec la formation universitaire de ces gens qui ont fait leurs preuves, la politique du MEN semble consister à l'élimination progressive des chargés de cours. Durant la rentrée 1993 des nouvelles inquiétantes se répandaient; plusieurs chargés de cours avaient perdu leur emploi. Le MEN avait terminé abruptement, sans avertissement, sans préavis, sans même une lettre d'explication ou de remerciement, l'engagement d'un chargé de cours, qui avait à son compte 15 années de service. Chose impensable dans toute situation d'emploi normale, cet exemple a bouleversé les assurances, si petites soit elles, que bon nombre de

Romain Hoffmann

Le 1^{er} juin 1994 l'ACAP (Association des Chargés de Cours, des Aspirants-Professeurs et des Professeurs de l'Enseignement Secondaire et Secondaire Technique) s'est constituée. Cette a.s.b.l. se charge de défendre les intérêts des chargés de cours et des stagiaires de l'enseignement postprimaire. L'ACAP s'engage en outre pour:

- * une régularisation de la situation des chargés de cours,
- * la réforme du stage pédagogique,
- * une politique de recrutement adaptée aux besoins réels.

Nous tenons également à informer tous les intéressés qu'une assemblée générale aura lieu en octobre 1994. Pour de plus amples informations ou pour devenir membre, veuillez vous adresser aux membres du comité.

Adresse postale: ACAP
B.P. 2427

L-1024 Luxembourg

Membres du comité: le président: Maurice Broers (Tel. 32 88 74)

le secrétaire: Frank Schroeder (Tel. 52 23 27)

le caissier: Mich Kohnen (Tel. 54 78 32).

chargés de longue date s'étaient imaginées du fait de leur bons et loyaux services.

Les chargés de cours ont trop longtemps été condamnés à une existence à l'ombre. En effet certains d'entre eux mènent une existence de "professeur fantôme" depuis deux décennies maintenant. Plus que jamais ils sont conscients de l'insécurité et des contradictions fondamentales de leur statut professionnel. Officiellement les chargés de cours sont toujours des remplaçants temporaires. Par contre leur

réengagement continu ne constamment ce statut légal, tout en les confirmant dans leur vocation de pédagogues. Un chômage après de nombreuses années de service serait à coup sûr prolongé en raison de leurs très forte spécialisation et de leur âge souvent avancé. Il est devenu temps que le MEN se prononce enfin sur le sort des chargés de cours et trouve des réponses à leurs questions inquiètes.

ACAP